AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1430
FR0000031122-FS0699

25 août 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

AIR FRANCE-KLM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 août 2025, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 août 2025, le seuil de 5% du capital de la société AIR FRANCE-KLM et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 14 125 057 actions AIR FRANCE-KLM représentant autant de droits de vote, soit 5,38% du capital et 3,82% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Goldman Sachs International	5 116 617	1,95	5 116 617	1,38
Goldman Sachs Bank Europe SE	8 775 647	3,34	8 775 647	2,37
Goldman Sachs Finance Corp International Ltd	214 212	0,08	214 212	0,06
Goldman Sachs & Co. LLC	12 137	ns	12 137	ns
Goldman Sachs Asset Management L.P.	6 444	ns	6 444	ns
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	**14 125 057**	**5,38**	**14 125 057**	**3,82**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions AIR FRANCE-KLM hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 4 664 052 actions AIR FRANCE-KLM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 3 419 052 actions AIR France-KLM résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions AIR FRANCE-KLM et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;

- 595 000 actions AIR FRANCE-KLM résultant de la détention de 2 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 3 novembre 2025, à un prix unitaire de 15,50 € ; et,

- 650 000 actions AIR FRANCE-KLM résultant de la détention d'un contrat « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 19 septembre 2025, à un prix unitaire de 8,60 €.

[1] Sur la base d'un capital composé de 262 769 869 actions représentant 370 048 441 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 9 354 926 actions AIR FRANCE-KLM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 8 357 711 actions AIR FRANCE-KLM résultant de la détention de 35 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 19 septembre 2025 et 5 septembre 2033, à des prix compris entre 2,90 € et 13,70 € ; et,

- 997 215 actions AIR FRANCE-KLM résultant de la détention de 39 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 22 août 2025 et le 6 août 2035.
